

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00

Mercredi et Vendredi : 9h00 - 12h30

compte rendu

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Objet : Examen du prix de l'eau 2024

Date : Lundi 04 décembre 2023

Lieu : Siège du SIDERM à **SPAY**

Début de séance : 10h00

Fin de séance : 11h00



DEPARTEMENT DE LA SARTHE



SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION MANCELLE



Le quatre-décembre-deux-mille-vingt-trois, à dix heures, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, après convocation légale du vingt-sept-novembre-deux-mille-vingt-trois, s'est réunie au Siège du Syndicat, 3 rue des Noës 72700 Spay. La Présidente du SIDERM, Madame Martine RENAUT, en assure la présidence et l'animation.

PRÉSENTS :

Pour le SIDERM :

- ✓ Madame RENAUT Martine, Présidente ;
- ✓ Monsieur HUBERT Lionel, Vice-président.

Assistaient également :

- ✓ Monsieur BLOT Thierry, Directeur ;
- ✓ Madame BEN MOUSSA Nathalie, Responsable Administrative.

Pour UFC-Que Choisir :

- ✓ Monsieur ANDRÉ Alain ;
- ✓ Madame Françoise GRIMARD.

EXCUSÉS :

- ✓ Madame PAPIN Sandrine (ARS) ;

ABSENTS :

- ✓ Monsieur GATELIER Sébastien (DDT) ;
- ✓ Monsieur JOUSSE Pascal (délégué du SIDERM).

Madame la Présidente ouvre la séance, remercie les présents et souhaite la bienvenue à **Monsieur Alain ANDRÉ**.

Madame la Présidente s'enquiert ensuite de savoir qui sera le secrétaire de séance.

Ce sera à **Monsieur Lionel HUBERT** de l'assurer.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2023

Madame la Présidente demande, si des questions et des observations concernant le compte rendu de la dernière réunion de la CCSPL, sont à formuler.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

2- EXAMEN DU PRIX DE L'EAU 2024

CARACTERISTIQUES

Siège social : **Spay, 3 rue des Noës**
(données au 31/12/2022)

16 agents

23 communes

38 209 habitants

18 599 abonnés (+ 280 par rapport à 2021)

710 kilomètres de réseau

26,18 abonnés par kilomètre

94,51 m³ consommés par abonné

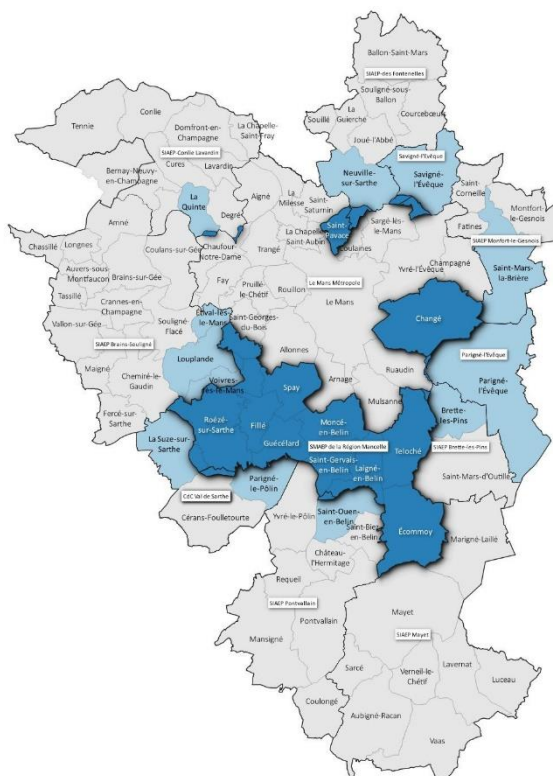
98,4 % des compteurs équipés en télérelève

4 sites de production

3 réservoirs (dont 2 sites à double cuve)

2 surpresseurs

2 272 551 m³ distribués en 2022



□ Services d'eau

■ Communes membres, partiellement desservies

■ Communes membres, totalement desservies

LES TENDANCES BUDGETAIRES

Des recettes de fonctionnement en baisse

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 projeté	Evo. 2023/2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 818 477 €	4 983 824 €	4 709 263 €	5 289 420 €	4 848 433 €	-8,34%
Produits des services (R70)	4 081 884 €	4 465 428 €	4 327 148 €	4 677 240 €	4 505 321 €	-4%
Autres produits (R75)	9 811 €	9 466 €	9 708 €	8 306 €	9 640 €	16%
Atténuation de charges (R013)	8 554 €	5 073 €	11 471 €	35 380 €	11 333 €	-68%
Produits exceptionnels (R77)	179 468 €	228 422 €	87 361 €	249 219 €	8 864 €	-96%
Reprises sur provisions (R78)	- €	- €	- €	43 000 €	37 000 €	-14%
Opérations d'ordre (O42R)	538 760 €	275 435 €	273 574 €	276 276 €	276 276 €	0%

- En 2023, les recettes d'exploitation sont composées à 93% des produits des services avec 4,5M€.
- Les produits des services comprennent la vente d'eau 2,77M€, la location de compteur 860K€, les travaux de branchements 268K€, la redevance agence de l'eau 405K€ et les autres taxes et redevances 172K€.
- Par rapport à 2022, on constate :
 - **Une baisse des ventes d'eau (restriction estivale + contexte socio-économique)**

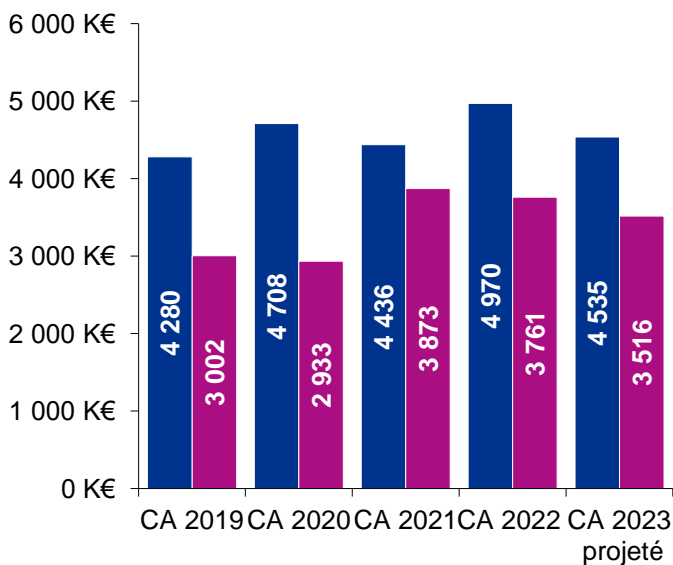
Des produits exceptionnels en baisse (remboursement Agence de l'Eau en 2022)

Des dépenses de fonctionnement contenues malgré une inflation très importante

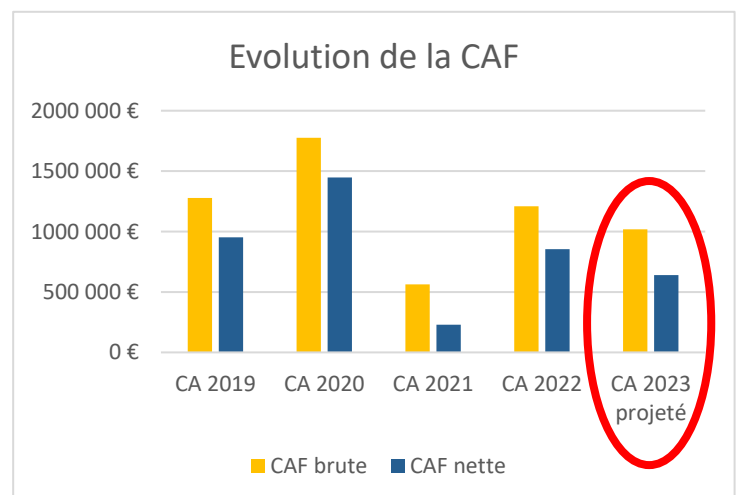
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 projeté	Evo. 2023/2022
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 778 650 €	3 808 720 €	4 823 128 €	4 738 376 €	4 539 281 €	-4%
Charges à caractère général (D011)	1 327 040 €	1 262 529 €	1 549 764 €	2 061 837 €	1 929 394 €	-6%
Dépenses de personnel (D012)	790 548 €	753 277 €	778 827 €	857 622 €	805 442 €	-6%
Atténuation produits (D014)	496 608 €	465 000 €	624 699 €	514 073 €	477 599 €	-7%
Autres charges courantes (D65)	145 760 €	199 260 €	138 392 €	122 911 €	105 824 €	-14%
Charges financières (D66)	199 234 €	189 581 €	182 191 €	178 159 €	177 228 €	-1%
Charges exceptionnelles (D67)	43 089 €	63 270 €	56 053 €	26 314 €	20 983 €	-20%
Provisions (D68)	- €	- €	543 000 €	37 000 €	28 000 €	-24%
Opérations d'ordre (042D)	1 776 371 €	875 803 €	950 201 €	940 460 €	994 810 €	6%

- L'augmentation des dépenses d'exploitation entre 2019 et 2023 est principalement portée par les charges à caractère général avec +45% soit +600K€.
(essentiellement dépenses d'énergie, de licences informatiques et d'entretien du réseau (réparations))
- La baisse des charges de personnel s'explique par le départ de personnel entre 2022 et 2023 (4 personnes). Les recrutements sont en cours.

Evolution des dépenses / recettes d'exploitation et des soldes d'épargne



- Recettes réelles de fonctionnement
- Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes d'exploitation en baisse / Dépenses d'exploitation contenues = baisse de l'épargne brute par rapport à 2022.

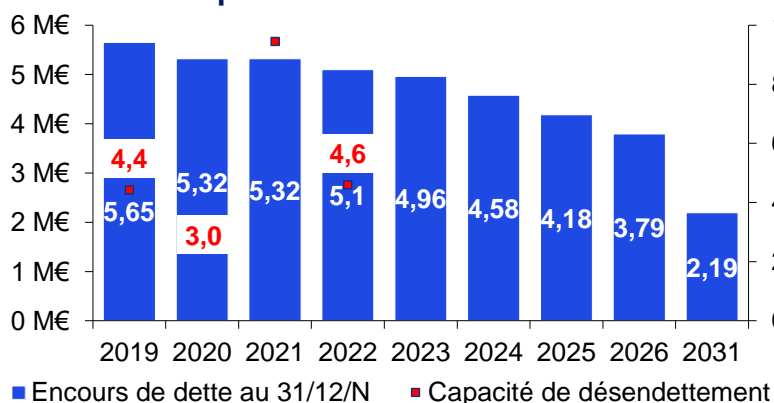
Evolution du résultat d'exploitation

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 projeté	
A	Recettes réelles de fonctionnement	4 279 717 €	4 708 389 €	4 435 689 €	4 970 144 €	4 535 157 €
B	Dépenses réelles de fonctionnement	3 002 279 €	2 932 917 €	3 872 927 €	3 760 916 €	3 516 471 €
C=A-B	CAF brute	1 277 438 €	1 775 472 €	562 762 €	1 209 228 €	1 018 686 €
D	Remboursement du capital de la dette	324 444 €	329 070 €	334 054 €	356 091 €	378 546 €
E=C-D	CAF nette	952 994 €	1 446 402 €	228 709 €	853 137 €	640 141 €
F	Dotations aux amortissements	1 776 371 €	875 803 €	950 201 €	940 460 €	994 810 €
G	Reprises de subventions	538 760 €	275 435 €	273 574 €	276 276 €	276 276 €
H	Cessions	3 200 €	371 €	700 €	0 €	0 €
I=A-B+G-F	Résultat d'exploitation de l'année	39 827 €	1 175 104 €	-113 865 €	545 044 €	300 152 €

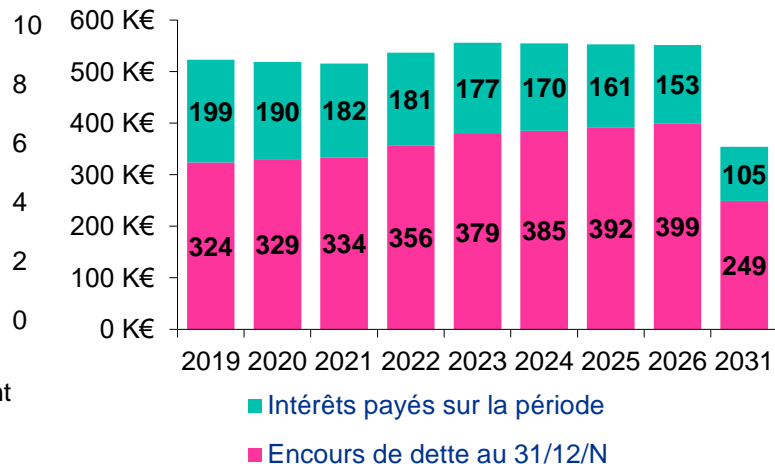
- Pour que le résultat d'exploitation soit positif, l'épargne brute dégagée par le syndicat (recettes – dépenses réelles de fonctionnement) doit pouvoir couvrir le solde des dotations et reprises de subvention.
- Hormis en 2021, le syndicat est parvenu chaque année à dégager un résultat d'exploitation positif.

La dette

Evolution de l'encours de dette au 31/12/N et capacité de désendettement

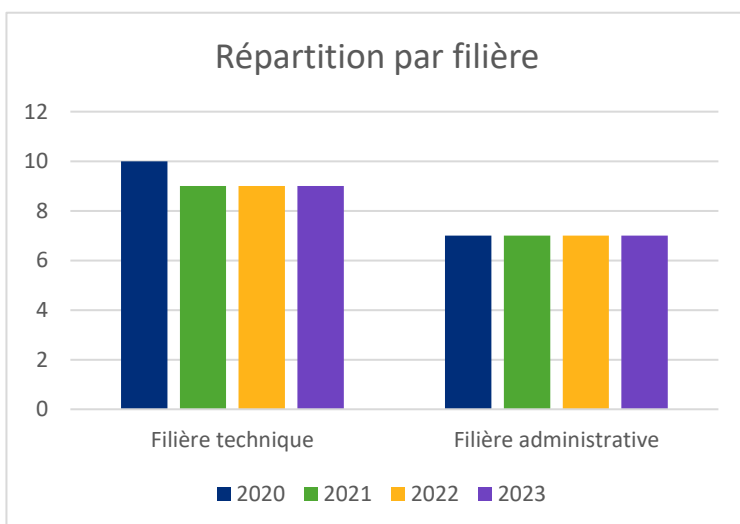
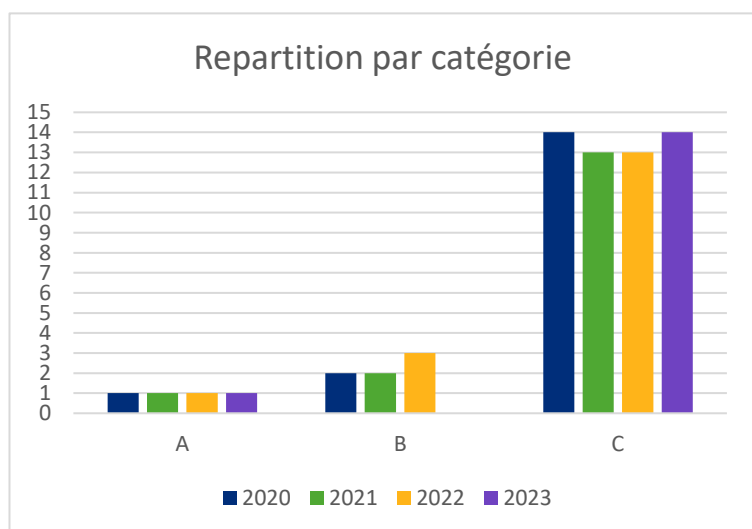
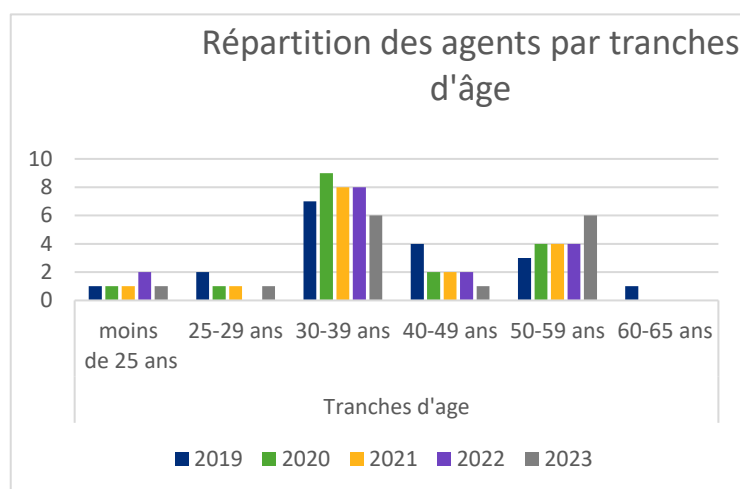
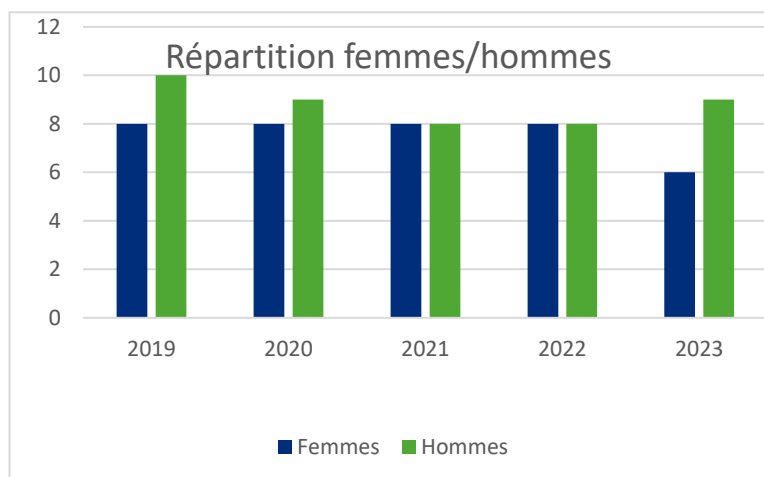


Flux de remboursement



- Un emprunt de 500K€ a été contracté en 2022 pour la construction du nouveau siège (partie ateliers techniques)
- En 2023 la capacité de désendettement du SIDERM est de 4,8 années. Elle exprime la durée nécessaire (en années) pour rembourser la dette, si la totalité de l'autofinancement (CAF brute) dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré.

La dynamique des Ressources Humaines



Les grandes orientations

Maintenir une capacité à améliorer le service dans un contexte d'inflation des coûts et de baisse des recettes

- L'amélioration du rendement du réseau et du service aux usagers, passe par :
 - Le renouvellement du réseau
 - La sectorisation
 - L'évolution des solutions informatiques, notamment pour le pilotage du réseau (pression) et la recherche des fuites
- L'amélioration de la qualité de l'eau et de la continuité de service, passe par :
 - La maintenance préventive des forages
 - L'optimisation des filières de traitement et du pilotage des usines (réactifs)
 - L'amélioration de la sécurisation des sites (vidéosurveillance, cybersécurité)

La vision globale

Commentaires

- Comme vu au CA 2022, la situation financière du SIDERM est saine sur les derniers exercices :
 - maintien de marges de manœuvre pour maintenir un niveau d'autofinancement.
 - Capacité de désendettement de 4,8 années en 2023
 - Investissement soutenu à hauteur de 5,8M€ sur la période 2019-2022 et souhait de maintenir cet objectif

MAIS

- Les impacts budgétaires du contexte inflationniste en 2022 et 2023 entraînent des hausses de coût significatifs (tous les indices de prix ont augmenté de l'ordre de 15% entre fin 2021 et 2023, voire plus pour l'énergie +50%), en fonctionnement comme en investissement.
- La fin progressive des ventes d'eau à LMM entraîne dès 2023 une baisse des recettes (-100 k€ environ) qui va s'accroître sur les prochains exercices.
- Le marché de travaux pour la période 2024-2027 affiche une hausse des coûts de l'ordre de +25% par rapport à 2021.

La situation pour 2024

Des charges d'exploitation en hausse forte :

- Electricité = +50% en 2023 par rapport à 2022, soit + 120 k€
- Tous les marchés ont pris entre 15 et 20% (indices de révision) : impact environ 50 k€
- Frais de personnel : hausse du point (5% entre 2022 et 2023) + prime pouvoir d'achat... = dépassement de la tendance de +3%
- Evolution logicielle (SIG, EGEE) = + 20 k€ / an
- L'impact de la baisse des achats d'eau par Le Mans Métropole, effet progressif dès 2024
 - Pour 2024 (volumes 2023 - Arnage) : estimation = - 100 k€
 - Pour 2025 (volumes 2024 Arnage + Mulsanne) : estimation = -350 k€
 - Pour 2026 et suivants (volumes 2025 Arnage Mulsanne Ruaudin) : estimation = - 400 k€
- Une hausse des coûts d'investissement obérant le renouvellement de réseau :
 - Hausse de 25% des prix des travaux entre marchés oct 2021 et nov 2023
 - L'impact pour 600 k€ de travaux est de 150 k€
 - Le renouvellement des compteurs installés pour la télérelève à partir de 2010
 - + de 12 000 compteurs à changer entre 2024 et 2028 : env. 820 k€ d'achat matériel
 - Soit en lissage 168 k€ par an

SOMME CUMULEE = 450 000 € pour maintenir la situation financière

L'évolution des tarifs vs inflation

Evolution tarifaire passée		2015	2016	2017	SIDERM (après séparation)						Période
					2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018-2023
parc hist	abo 15/20 mm	38,56	45	45,68	45,68	45,68	50	50	50	50	
	%		16,7%	1,5%	0,0%	0,0%	9,5%	0,0%	0,0%	0,0%	9,5%
	m3	1,255	1,287	1,306	1,306	1,306	1,32	1,32	1,32	1,353	
	%		2,5%	1,5%	0,0%	0,0%	1,1%	0,0%	0,0%	2,5%	3,6%
ecommo	abo 15/20 mm				36,5	40	45,2	47	50	50	
	%					9,6%	13,0%	4,0%	6,4%	0,0%	37,0%
	m3				1,136	1,136	1,157	1,175	1,194	1,232	
	%					0,0%	1,8%	1,6%	1,6%	3,2%	8,5%
Inflation			0,20%	1,00%	1,80%	1,10%	0,50%	1,66%	5,20%	4,90%	16,70%
Indice TP10a			0,57%	1,42%	2,24%	1,55%	-0,72%	5,52%	7,63%	4,49%	20,90%
SMIC			0,62%	0,93%	1,23%	1,52%	1,20%	3,25%	5,63%	4,07%	16,60%

Pour 2024, la loi de finances prévoit +2,6% d'inflation

La hausse des charges générales et des revenus est donc d'environ 20% entre 2018 et 2024

La hausse des coûts des travaux est d'environ 22,5% selon indice TP10a (et même 25% sur nos marchés)

Mais les recettes du SIDERM n'ont pas suivi cette évolution, entraînant un décrochage de son excédent d'exploitation et donc de sa capacité à autofinancer ses investissements.

Le SIDERM doit donc

- dégager des recettes complémentaires :

- Par le « rattrapage » de son prix de l'eau

- diminuer certaines charges de fonctionnement :

- En développant ses travaux d'entretien réseau en Régie

PROPOSITION TARIFS 2024

SIDERM HORS ECOMMOY – SIMULATION + 3 € par mois

Coût du m ³ (hors abonnement et TVA) :	1,353 €	1,556 €
Abonnement annuel :	50,00 €	60,00€
Coût du m ³ (abonnement, TVA, agence de l'eau) *	2,234 €	2,536 €

* Pour 120 m³ d'eau facturés

Coût annuel TTC pour 120 m³
(y compris redevances Agence de l'Eau)
2023 : 268,06 €
2024 : 304,30 €
Soit + 36,24 €/an ou 3,02 €/mois

ECOMMOY – SIMULATION + 4 € par mois

Coût du m ³ (hors abonnement et TVA) :	1,232 €	1,478 €
Abonnement annuel :	50,00 €	60,00 €
Coût du m ³ (abonnement, TVA, agence de l'eau) *	2,056 €	2,454 €

* Pour 120 m³ d'eau facturés

Coût annuel TTC pour 120 m³
(y compris redevances Agence de l'Eau)
2023 : 255,49 €
2024 : 294,48 €
Soit + 47,73€/an ou 3,98€/mois

Madame la Présidente demande l'avis de la commission.

Monsieur Alain ANDRÉ n'est pas contre une augmentation mais il souhaite une répartition équilibrée, et plutôt sur la part proportionnelle à la consommation, pour ne pas pénaliser les petits consommateurs, et être incitatif sur la consommation. Il ajoute qu'il faudrait tout de même mener une étude sur le tarif social, sans déséquilibrer les recettes, nécessaires au fonctionnement et au renouvellement des installations.

Madame la Présidente indique qu'un travail est mené sur la tarification progressive. **Monsieur Thierry BLOT** présente une simulation de la tarification progressive sur la base des tarifs 2023 et des volumes de facturation des abonnés 2022. Cette simulation présente des hypothèses de tranches (10 m³, 100 m³, 200 m³ et au-delà) et de progressivité des tranches (10%, 100%, 120%, 140%). Tous les paramètres peuvent être modifiés. La part fixe permet de faire contribuer les résidences secondaires, générateurs de frais fixe mais peu consommateurs. L'effet incitatif est faible pour des consommations en deçà de 200m³.

Monsieur Alain ANDRÉ salue cette réflexion qui permet une évolution positive des bases de facturation de l'eau aux consommateurs.

Madame la Présidente laisse ensuite la parole à **Madame Françoise GRIMARD, Responsable des « rendez-vous conso » UFC-Que Choisir** pour présenter les ateliers « rendez-vous conso » qui abordent différents thèmes dont un sur le domaine de l'eau. Elle indique la possibilité de mettre en place une convention avec le SIDERM et présente ensuite le catalogue (ci-joint). Une convention de financement de ces ateliers est en cours avec le Syndicat de bassin de la Sarthe (SBS de la Sarthe).

Madame la Présidente lève la séance et remercie **Monsieur Alain ANDRÉ** pour sa fidélité au SIDERM. Elle remercie également **Madame Françoise GRIMARD** et leur souhaite de belles fêtes.

Monsieur Alain ANDRÉ remercie **Madame la Présidente** et souligne la qualité des échanges avec l'ensemble de ses services, il souhaite de bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 11h30.